Communiqué de presse

Droits conjugaux et familiaux : les pistes du président du COR pour saboter encore les retraites (notamment des femmes)

Après avoir fait passer la réforme des retraites à grands coups de 49-3, Macron et Borne avaient donné mission au Conseil d'orientation des retraites (COR) de réfléchir à la refonte des droits conjugaux et familiaux, c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs permettant une amélioration des droits à retraite en faveur principalement des personnes ayant eu et élevé des enfants, ou connaissant un veuvage après un mariage représentant 63,6 milliards d'euros, soit 1/7e des retraites. Ces droits conjugaux et familiaux, même imparfaits, assurent une redistribution importante, principalement en faveur des femmes, visant à compenser partiellement les inégalités de carrières et rémunérations liées aux maternités, adoptions, et charge d'éducation des enfants.

Premier vice originel : la mission confiée en 2023 devait agir à budget constant donc faire des gagnant·es et … des perdant·es.

Le COR vient de publier son rapport, mais sans consensus. Plusieurs participants ont demandé des modifications, et la CGT ne l'a pas approuvé en raison de l'injonction à « ne pas dépenser plus ». Ainsi, le rapport ne propose pas d'élargir les pensions de réversion aux personnes pacsées ou en union libre ayant eu des enfants, alors que la CGT le revendique au nom de l'égalité, d'autant que le recours à ces pensions diminue.

Pire, le rapport préconise de réserver le dispositif de la réversion au seul dernier conjoint sur une formule de calcul de « maintien du niveau de vie », renvoyant au divorce le règlement des compensations aux ex-conjoint·es… ironie du rapport, il est préconisé une entrée en application sur les demandes de réversions survenant à compter du 1er janvier 2026, excluant alors toute compensation pour les ex-conjoint·es. Sans surprise, cette mesure aboutirait à une réduction des dépenses liées aux réversions, alors qu'elles représentent 10% du total des pensions…

Diminuer voire supprimer à terme les pensions de reversions au prétexte que les droits des femmes vont s'améliorant est une escroquerie : non seulement cette progression est beaucoup trop lente mais, sans impulsion majeure pour l'égalité des salaires, la pension des femmes stagne au plafond de 80 % de celles des hommes dans toutes les projections de long terme.

Le rapport préconise globalement de diminuer les droits conjugaux et familiaux pour hypothétiquement transférer leur financement vers des politiques familiales pendant la carrière plutôt qu'à la retraite : on sait très bien que cette promesse est volatile quand il suffit d'un article du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour sabrer dans les prestations, tel le complément familial passant de 14 à 18 ans de l'enfant dans le PLFSS 2026.

Le rapport du COR, tel qu'orienté et adopté dans des conditions de débats fortement dégradés est une copie à revoir.

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2024 servicepresse.cgt.fr

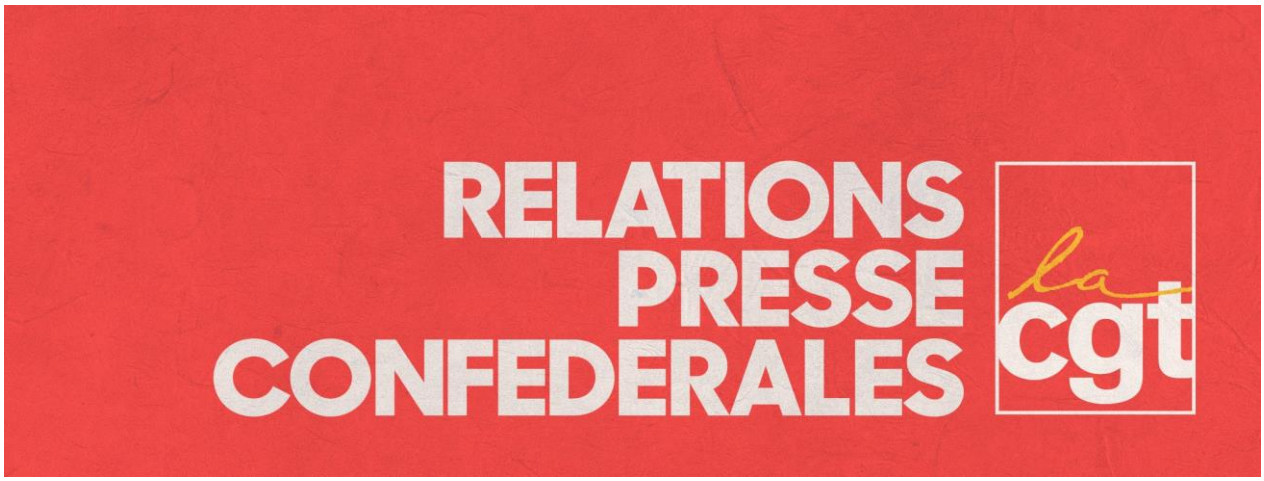

Sous prétexte de rapprochement des régimes, les scénarios privilégiés font beaucoup de perdants, de perdantes surtout : ainsi il faudrait harmoniser la majoration de durée d'assurance, actuellement de 2 trimestres pour les femmes fonctionnaires ayant eu des enfants, et 8 maximum pour les salariées du privé. La CGT s'oppose à l'harmonisation à 4 trimestres, faisant perdre des trimestres aux salariées du privé, et revendique une harmonisation à 8 pour l'ensemble des secteurs.

Après avoir imposé la réforme 2023, on voit se dessiner la suivante, encore plus sexiste, encore plus individualiste, portée par des considérations essentiellement financières et non de justice sociale. Comme la politique du gouvernement actuel, le rapport du COR tel qu'orienté est une copie à réécrire pour répondre aux besoins d'égalité. Une raison de plus de l'exiger par la grève et les manifestations le 2 décembre !

Montreuil, le 20 novembre 2025

© 2024 servicepresse.cgt.fr